

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°	2025	02	03
----	------	----	----

OBJET	
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024	<p><i>L'an deux mille vingt cinq le 27 février</i></p> <p>Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeais.</p>

Date de convocation : 13 février 2025

	Membres	Présent·es	Absent·es	Absent·es représenté·es ou Délégation de vote
15 membres en exercice	Ville de Rezé			
	Mme Agnès BOURGEAIS	X		
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS			X
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	Département de Loire-Atlantique			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	Région Pays de la Loire			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON		X	
	Personnalités qualifiées			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	Représentant·es du personnel			
Mme Maureen LARGOUET	X			
Mme Nelly LANDAIS	X			

**13 présent·es
1 représenté·es
Soit 14 votant·es**

**Délibération n°2025-02-03 du 27 février 2025 du Conseil d'administration de La Soufflerie :
Approbation du Compte Financier Unique**

Conformément à l'article 10.2 des Statuts de la Soufflerie :

« Le Conseil d'Administration délibère sur (...) les comptes financiers et l'affectation des résultats de l'exercice ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter le Compte Financier Unique dont les résultats sont les suivants :

- **Section d'exploitation :** solde de **+ 84 890.31 € Hors Taxes**
- **Section d'investissement :** solde de **- 6 851.81 € Hors Taxes**
- Soit un total Hors Taxes de** **+ 78 038,50 €**

Le Conseil d'administration de la Soufflerie approuve à l'unanimité le Compte financier unique de l'exercice 2024 et arrêter les comptes :

- **Section d'exploitation :** solde de **+ 84 890.31 € Hors Taxes**
- **Section d'investissement :** solde de **- 6 851.81 € Hors Taxes**
- Soit un total Hors Taxes de** **+ 78 038,50 €**

Fait à Rezé, le 27 février 2025

La Présidente du Conseil d'administration de la Soufflerie

Madame Agnès Bourgeois

